



Commune de Marly

**Séance du Conseil général du
7 décembre 2016**

BUDGET 2017

Commentaires sur les écarts budgétaires

Commentaires sur les principaux écarts budgétaires

0. Administration

010 Conseil général (législatif)

010.300.01 Jetons et frais du Conseil général	Ce chapitre progresse de Fr. 7'740.- sur les rubriques relatives aux frais et jetons de présence du Conseil général et de la commission financière (010.300.01/ 010.300.02 / 010.300.03). Le tarif de rémunération des jetons de présence aux séances a été réévalué à Fr. 60.-/séance pour les membres du Conseil général au lieu des Fr. 30.-/séance durant les années 2015 et 2016.
010.300.02 Jetons et frais du bureau du Conseil général	Ainsi, tous les postes du budget 2017 relatifs à des commissions dans lesquelles des conseillers généraux sont représentés ont été ajustés en fonction de ces nouvelles bases.
010.300.03 Jetons et frais de la commission financière	

020 Personnel communal

A. Effectif du personnel et dotation

Le Conseil communal poursuit sa politique de rigueur. Suite à l'introduction des retenues sociales supplémentaires en début d'année 2016, le Conseil communal, après concertation avec la Commission de gestion LPP, a réduit la voilure en termes de 2e pilier. Ceci a eu un impact sur le budget 2016, tant au niveau des cotisations que des retenues. Cette politique se poursuit en 2017 avec l'analyse des assurances en matière de couverture accident par exemple.

Par ailleurs, cette année encore, chaque poste devenu vacant a donné lieu à une analyse approfondie, afin d'étudier la nécessité du remplacement et l'éventuelle réorganisation que cela permettrait de réaliser. Les services appliquent cette rigueur.

1. Postes nouveaux ou à confirmer

100% Nouvelle fonction « d'aide-concierge » auprès du service technique, section bâtiments, dont les tâches principales sont concentrées dans le nouveau bâtiment des écoles. Ce collaborateur sera également amené à assurer l'entretien d'autres bâtiments communaux, tels que le poste sanitaire de secours (PSS), le cantonnement militaire (STPA) et le poste de commandement ORCOC. A noter qu'il s'agit, pour 65% du poste, d'un transfert du personnel auxiliaire vers le personnel permanent. La hausse effective d'EPT ne représente donc que 35%.

40% Hausse de la dotation de la Bibliothèque régionale, pour faire face en particulier aux tâches de la bibliothèque scolaire, notamment les visites de classes, dont le nombre augmente, pour pouvoir aussi investir du temps à développer l'animation, les activités autour de la lecture, pour faire de la bibliothèque un lieu vivant, d'échanges avec les lecteurs et répondant à leurs attentes. Cette hausse s'applique pour 20% au personnel fixe et 20% au personnel auxiliaire.

20% Hausse de la dotation du service des Finances qui fait face à beaucoup de demandes, notamment une hausse considérable de la facturation. Le détail des EPT par service fait apparaître une augmentation de 10% par rapport à 2016 puisque le remplacement d'une collègue en absence longue durée avait déjà été planifié en 2016.

2. Réductions ou suppressions de postes

Suite à une démarche auprès de l'AI (demande de détection précoce), un poste a été réduit de 50% au sein de la section de l'édilité, qui s'est partiellement réorganisée dans ce sens. Cette mise en place sera probablement à revoir d'ici au printemps 2017, après un point de la situation.

3. Modifications temporaires

Quelques fluctuations temporaires sont à signaler encore. Il s'agit, pour la plupart, de besoins limités dans le temps, tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé nécessitent un remplacement dans la durée, mais qui sont toujours dans l'effectif, ou de projets particuliers, limités dans le temps, nécessitant des ressources supplémentaires. A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que pour autant les postes correspondants soient supprimés. Ces changements amènent des modifications temporaires de la dotation des services concernés.

4. Dotation

En conséquence, la dotation du personnel est la suivante : elle était de 64.19 EPT et 87 collaborateurs dans le budget 2016. Elle est de 65.95 EPT et 88 collaborateurs dans le budget 2017, soit une différence de 1.76 EPT. Ceci correspond, pour environ 1 EPT à des variations temporaires de taux d'activité permettant de palier l'absence de certains collaborateurs pour raison de maladie, d'accident, ou permettant une meilleure transition entre un départ et l'arrivée d'un nouveau collaborateur. La différence, de 0.76 EPT, concerne une augmentation réelle de la dotation de certains services (cf. point 2. Postes nouveaux ou à confirmer).

5. Stabilité de la dotation et mutations

La dotation en personnel de l'Administration communale a connu, ces dernières années, si ce n'est une totale stabilité, du moins une progression très mesurée. Continuellement, le Conseil communal réorganise, optimise et améliore le fonctionnement de ses divers

services. Chaque départ est une occasion d'adapter et d'ajuster le fonctionnement, voire de changer radicalement en supprimant un poste et en en créant un autre ailleurs. C'est notamment le cas cette année déjà au service social, au service des finances ainsi que dans la section de l'édilité ; en outre, ces prochaines années plusieurs départs « naturels » (retraites) vont engendrer le même exercice, qui est plus ou moins complexe. S'il y a eu accroissements, ils correspondent essentiellement aux augmentations de tâches confiées et à des cas de surcharge qui ne peuvent être ni reportés, ni ignorés.

La relative stabilité de l'effectif de l'administration communale n'est pas le fait d'un immobilisme. Des mutations importantes sont en cours, dans une organisation vivante, en perpétuelle recherche d'adaptation à son environnement qui change et évolue constamment. Il faut souligner ici l'ampleur de l'effort de rationalisation et de réorganisation que répète régulièrement le Conseil communal pour faire face à ses tâches. Notons que dès 2014, c'est la communalisation de la crèche qui a modifié à la fois la dotation et le rapport entre le montant des traitements bruts du personnel et le total des charges.

En effet, il est pertinent de relever que cette évolution mesurée ne concerne pas seulement la dotation en tant que telle, mais aussi la part que représentent les traitements bruts du personnel permanent et auxiliaire par rapport à l'ensemble des charges.

B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

1. Indexation

Depuis plusieurs années, le Conseil communal n'a pas introduit d'indexation des salaires, grâce à la stabilité de la conjoncture, ce qui est également le cas cette année.

2. Evolution des charges du personnel

Le Conseil communal reste fidèle à sa volonté de maîtrise de la croissance des charges du personnel. Il s'est donné comme objectif une croissance maximale de 2% par année. Les charges du personnel évoluent de Fr. 6'647'465.- pour 2016 à Fr. 6'758'160.- pour 2017, soit une progression de 1.67% environ. L'objectif de limitation de la croissance est donc atteint.

020.301.00

Traitements du personnel permanent

L'écart au budget 2016 s'élève à Fr. 119'030.-, soit une augmentation de 1.95% En regard de l'année 2016, l'adaptation des traitements (paliers) représente environ 75.6% (Fr. 90'000.-) du total de la variation. Ceci représente en moyenne Fr. 83.- d'augmentation mensuelle par personne (soit 0.21% du total des charges). Cette part d'augmentation est une source de motivation importante pour l'ensemble du personnel qui est déjà sous le coup de plusieurs mesures de restriction entre 2015 et 2016. Le solde, soit 24.4% de la différence entre 2016 et 2017, correspond aux variations en termes de dotations nécessaires au fonctionnement des services et, pour la plupart, limitées dans le temps. (cf. point 3. Modifications temporaires et point 2 Postes nouveaux ou à confirmer).

A titre informatif, nous transcrivons, ci-après, les effectifs de personnes employées (personnel permanent) et la répartition en fonction des postes attribués aux différents services.

Comparatif budgétaire - personnel permanent	2016		2017		Ecart B2017-B2016	
	EPT	Nbre pers.	EPT	Nbre pers.	EPT	Nbre pers.
Secrétariat général	2.60	3.00	2.50	3.00	-0.10	-
Réception, contrôle des habitants et office du travail	3.00	4.00	3.00	4.00	-	-
Service sécurité (police, feu et protection civile)	3.50	4.00	3.50	4.00	-	-
Service des finances (impôts et comptabilité)	2.90	4.00	3.00	4.00	0.10	-
Service des écoles	2.70	3.00	2.50	3.00	-0.20	-
Service social	6.80	8.00	6.60	8.00	-0.20	-
Service technique	8.00	9.00	8.00	8.00	-	-1.00
Conciergerie	4.00	4.00	5.00	5.00	1.00	1.00
Personnel enseignant (maître de sport)	1.00	1.00	1.00	1.00	-	-
Animation socioculturelle	3.25	6.00	3.45	7.00	0.20	1.00
Edilité	9.29	10.00	8.70	10.00	-0.59	-
Accueil extrascolaire, responsable + intervenantes	2.80	5.00	3.60	7.00	0.80	2.00
Bibliothèque	1.00	2.00	1.20	2.00	0.20	-
Crèche	12.65	22.00	13.20	20.00	0.55	-2.00
Conseil communal et la fonction de Syndic	0.70	2.00	0.70	2.00	-	-
Total intermédiaire	64.19	87.00	65.95	88.00	1.76	1.00
Apprentis	2.00	2.00	2.00	2.00	-	-
Total général	66.19	89.00	67.95	90.00	1.76	1.00

020.301.01
Traitements du personnel
auxiliaire et temporaire

Ce poste varie de Fr. 8'335.- (-1.4%) par rapport aux prévisions 2016. Il prend en considération l'augmentation de la dotation en termes d'auxiliaires auprès de la Bibliothèque régionale ainsi que l'augmentation de la dotation à l'Accueil extrascolaire. Pour cette dernière, cette augmentation est temporaire puisque il s'agit de remplacer une personne absente de longue durée. Ces hausses sont compensées par une diminution des charges en personnel auxiliaire auprès de la Crèche communale. En 2016, il avait été prévu de remplacer des personnes en incapacité temporaire de travail, ce qui ne devrait pas être le cas en 2017.

020.304.00
Cotisations Caisse de
prévoyance

Suite à l'introduction d'un nouveau plan de prévoyance en 2016, destiné à palier la baisse du niveau de la rente/capital projeté, et au remplacement de plusieurs collaborateurs, les cotisations en matière de prévoyance ont encore diminué en regard du budget 2016 et devraient s'élever, en 2017, à Fr. 772'900.- au lieu de Fr. 793'045.-, soit une diminution nette de Fr. 20'145.-.

020.436.04
Retenues caisse de
prévoyance

Pour rappel, le Conseil communal avait choisi de proposer plusieurs plans à choix à chaque assuré, sans que la part de l'employeur ne soit touchée, puisque la différence de cotisation est entièrement à la charge de l'assuré.

021 Votations et élections

En 2017, contrairement à 2016, il n'y aura pas d'élections. Dès lors, les budgets des rubriques figurant sous ce chapitre sont tous en régression par rapport aux prévisions 2016 (- Fr. 38'500.-) ainsi qu'aux comptes 2015 (- Fr. 29'581.-).

022 Information

022.310.01

Site Internet

Un montant de Fr. 25'000.- est inscrit au budget 2017, en progression de + Fr. 19'000.- par rapport aux prévisions de l'année 2016. Le projet de « refonte » et d'adaptation du site communal explique cette augmentation passagère.

023.352.00

Participation à l'Agglo

Les rubriques concernant la participation communale à l'Agglomération de Fribourg sont répertoriées dans le tableau récapitulatif qui suit.

Par rapport à l'exercice 2015, nous notons une progression des charges totales de Fr. 4'538.- (+ 0.5%) pour atteindre un total de Fr. 946'725.- budgétisé en 2017. En regard des prévisions 2016, une amélioration est notée à hauteur de Fr. 36'665.- (- 3.7%).

Participations à l'Agglo	Comptes 2013	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016	Ecart Fr.	Ecart %	Budget 2017
023.352.00 Administration générale	94'072	89'266	96'962	87'640	-2'970	-3.4%	84'670
30.352.00 Promotion culturelle	198'317	200'435	215'749	217'180	1'015	0.5%	218'195
65.352.00 Mobilité	477'355	505'693	531'183	547'235	-35'315	-6.5%	511'920
79.352.00 Aménagement régional	25'940	31'230	25'463	47'620	-5'660	-11.9%	41'960
83.352.00 Promotion touristique	58'318	49'793	60'522	60'710	210	0.3%	60'920
84.352.00 Promotion économique	34'173	38'328	12'550	21'260	6'050	28.5%	27'310
99.352.01 Finances	-613	1'691	-242	1'745	5	0.3%	1'750
Totaux	887'562	916'436	942'187	983'390	-36'665	-3.7%	946'725
Evolution en %	-4.6%	+3.3%	+2.8%	+4.4%			

1. Ordre public

12.352.01

Participation frais de fonctionnement des curatelles

En progression de 26.7% par rapport aux comptes 2015 (+ Fr. 44'589.-), ce poste atteint un total de dépenses 2017 envisagées de Fr. 211'640.-. Il reste toutefois très légèrement inférieur à l'estimation budgétaire 2016 (- Fr. 5'740.- / - 2.6%).

14.380.00

Attribution au fonds de réserve

Les recettes du chapitre 14 "Police du feu" étant, en 2017, supérieures aux charges budgétisées, une attribution à la réserve peut être envisagée : le total des recettes (Fr. 325'950.-) dépasse en effet les charges (Fr. 290'150.-) de Fr. 35'800.-. Cette situation est notamment la conséquence de l'entrée en vigueur du nouveau règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels (accepté en séance du Conseil général du 7 octobre 2015).

14.430.00

Taxes d'exemption du service des sapeurs-pompiers

Les produits de ce poste ont été évalués en fonction des nouvelles dispositions du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels. Une progression potentielle de ces recettes est ainsi notée entre les budgets 2016 et 2017 à hauteur de Fr. 45'000.- (+17.6%).

15.312.01
Electricité cantonnement militaire

Une augmentation de Fr. 5'000.- est notée par rapport aux prévisions budgétaires 2016. Elle concerne l'adaptation du montant des charges en fonction de la réalité 2016, relative essentiellement à l'occupation du cantonnement par les troupes militaires.

173.314.00
Entretien des installations

Il s'agit d'une nouvelle rubrique comptable en 2017 suite à la mise en service du nouveau centre ORCOC, en lieu et place du poste de commandement de la protection civile. Un montant de Fr. 1'000.- est prévu pour l'entretien annuel.

2. Enseignement et formation

20.351.00
Traitements du personnel enseignant, participation aux dépenses cantonales

Les prévisions budgétaires sont établies par le Service des ressources (SRess) du Canton. Nous notons une augmentation des charges par rapport au budget 2016 de Fr. 4'030.- (+ 0.6%). En regard des comptes annuels de l'exercice 2015, une diminution significative des charges est enregistrée à raison de Fr. 163'051.- (- 20.4%).

21.311.00
Achat mobilier et machines

Le montant estimé sous ce poste, Fr. 36'200.-, est le fruit de la projection à l'année des débits et coûts de location des multifonctions relevés à mi 2016.

21.316.00
Frais d'ordinateur

La progression de Fr. 5'100.- (15.1%) par rapport au budget 2016 s'explique par la mise en place d'une liaison « point à point » entre les deux établissements scolaires ainsi que par l'ajustement du contrat de maintenance en regard au développement actuel du parc informatique.

21.351.00
Traitements du personnel enseignant, participation aux dépenses cantonales

Le chiffre retenu par le Service des ressources (SRess) pour le budget 2017 s'élève à Fr. 2'339'090.-. A ce montant s'ajoute la participation relative aux prestations versées par l'Etat pour les transports scolaires de Fr. 143'300.-. En regard des prévisions 2016, la progression des charges de Fr. 32'455.- représente + 1.3%. Comparé aux comptes 2016, le budget 2017 présente une diminution de 21.9% ou Fr. 697'480.-.

21.352.00
Participation au Cycle d'Orientation

L'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français envisage, pour 2017, un montant à charge des communes de Fr. 28'592'300.-, soit une progression, par rapport aux prévisions 2016, de + Fr. 2'080'300.-, soit + 7.8%. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves, les nouveaux seuils d'effectifs (plus bas) appliqués aux classes à exigences de base, à la progression de la masse salariale suite à la levée des mesures structurelles d'économie ainsi qu'à l'intégration des charges du service de la dette relatives au nouveau CO de langue alémanique de la Ville de Fribourg (DOSF). Pour la commune de Marly, une progression de 5% est enregistrée entre les budgets 2016 et 2017, c'est-à-dire une augmentation de Fr. 145'100.- pour atteindre Fr. 3'066'500.-. Entre 2015 et 2017, un accroissement des charges pour Fr. 890'365.- (+40.9%) est noté.

21.352.01
Participation à l'Ecole libre publique

Une diminution de l'effectif global de l'école génère l'augmentation du coût par élève, alors que l'effectif marlinois demeure quant à lui stable. Par rapport aux prévisions budgétaires 2016, nous notons dès lors une progression de Fr. 15'000.- (Fr. 40'419.- par rapport aux comptes 2015).

21.366.04
Coordination familles migrantes

Il s'agit d'une nouvelle rubrique comptable au budget 2017. En tant que commune suburbaine, Marly enregistre une population migrante relativement élevée. Il est dans l'intérêt de toutes les parties de favoriser et faciliter l'intégration de ces familles. Le modeste financement prévu de Fr. 4'500.- permettra de donner ponctuellement des mandats extérieurs afin d'assurer l'aide et la coordination nécessaires à une insertion réussie des enfants issus de ces familles dans notre système scolaire. Cela passe également par un accompagnement des parents propre à favoriser leur compréhension du fonctionnement de nos établissements et des relations écoles/familles qu'il implique.

218 Accueil extrascolaire

218.313.00

Frais de repas

Sur base de la situation à la rentrée scolaire 2016, une baisse de fréquentation de la plage d'accueil de midi est pronostiquée pour 2017. Rappelons toutefois que les effectifs de l'accueil extrascolaire (AES) fluctuent constamment, en particulier lors de chaque nouvelle année scolaire.

218.433.00

Participation des parents

La fréquentation globale de l'AES est stable. Le résultat de ce poste dépend tout autant du niveau des revenus des familles que du taux de fréquentation du service.

22.351.01

Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées / Ecoles spécialisées

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) a budgétisé ce poste à raison de 41,039 millions de francs à répartir entre les communes contre 40,215 millions en 2016. Les montants à charge des communes sont répartis en fonction de la population légale.

22.351.01 Répartition des charges entre les communes de l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées - Ecoles spécialisées

	B 2017	B 2016	Ecart
<i>Somme à répartir entre les communes</i>	41'039'910	40'214'900	+825'010
Bases références			
Pop. légale 31.12. n-2 / Canton	307'461	303'377	
Pop. légale 31.12. n-2 / Marly	8'083	8'095	
Montant à charge / Marly	1'078'919	1'073'053	+5'866

22.351.02

Répartition des charges entre les communes des mesures péda-go-thérapeutiques dispensées par des prestataires privés

Une diminution du montant total à répartir entre les communes de Fr. 55'000.- par rapport au budget 2016 permet d'envisager, pour Marly, une baisse de ces charges de Fr. 2'290.- ou 4%.

3. Culture, loisirs, sports

30.351.00

Participation aux dépenses du Conservatoire

Pour l'année 2017, le Service de la culture (SeCu) envisage un montant de Fr. 183'760.- mis à charge de la commune. Il est justifié par 955 unités individuelles (1'090 en 2016) à Fr. 192.4189 l'unité (contre Fr. 182.1652 en 2016). Une diminution des charges de 7.5% représentant Fr. 14'800.- est ainsi notée par rapport aux prévisions de l'exercice 2016 (- Fr. 21'817.- en regard des comptes 2015).

34.314.01

Entretien et réfection des installations sportives extérieures

Un montant supplémentaire de Fr. 10'000.- est inscrit au budget 2017 en regard de l'année 2016. Il est prévu de remplacer l'ensemble des arroseurs automatiques des terrains de football 1 et 2, étant précisé que les arroseurs actuels sont trop anciens et que les pièces de rechange ne sont plus disponibles.

351.314.00

Entretien et réparation centre animation

Le montant supplémentaire de Fr. 11'500.- par rapport au budget 2016 prévu sous cette rubrique est fixé dans le cadre du rafraîchissement de l'extérieur du bâtiment du service de l'animation à la Route des Ecoles 32. Celui-ci servira à régler la location d'un échafaudage (selon offre de l'entreprise Tubax) ainsi que pour l'acquisition de la peinture et du matériel nécessaire. Les travaux seront effectués par les améliorateurs d'environnement dans le cadre du PITSC.

4. Santé

41.351.00

Participation au subventionnement des soins spéciaux dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées

Etabli par le service de la prévoyance sociale (SPS), le budget 2017 envisage un total des charges à répartir entre les communes de Fr. 49'592'400.- (+ 2,919 millions de francs par rapport au budget 2016).

Cela représente, pour Marly, une augmentation de 4.7% ou Fr. 58'385.- par rapport au budget 2016.

41.352.00

Participation au déficit du home médicalisé de la Sarine

Aucun remboursement n'est prévu en 2017 par le Réseau Santé de la Sarine. Une diminution des charges de Fr. 12'240.- est ainsi enregistrée par rapport au budget 2016.

46.351.00

Service dentaire scolaire

Il s'agit d'estimations, sous ces deux postes, basées sur les dispositions du nouveau règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires, adopté le 1er juin 2016.

46.433.00

Participation des parents aux soins dentaires

Pour rappel, la médecine dentaire scolaire est désormais assurée, pour les classes enfantines et primaires, par le Centre dentaire b1, alors que le cycle d'orientation poursuit pour l'instant sa collaboration avec le service dentaire scolaire cantonal.

5. Affaires sociales

50.351.01

Participation aux allocations familiales non-actifs

Le budget 2017 déterminé par l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) présente une augmentation du montant total à répartir entre les communes de près de Fr. 545'000.- (30.1%). La participation de Marly progresse de Fr. 13'615.- (+28.2%) entre le budget 2016 et 2017 pour atteindre Fr. 61'870.-.

54.365.00

Subventions aux crèches

En 2016, la crèche des Poucetofs affichant complet tout au long de l'année, le nombre d'enfants placés dans d'autres crèches a encore augmenté. Nous sommes, à ce jour, à 20 enfants placés. Il y a dès lors lieu d'augmenter ce poste à Fr. 55'000.- pour faire face à l'évolution actuelle.

54.365.01

Subventions accueil familial de jour

Le comité de l'accueil familial de jour propose de tenir compte d'une augmentation de 10% de la subvention accordée pour 2017 afin de prendre en charge les changements de tarifs liés à la professionnalisation du métier d'assistante parentale. Cela représente, pour Marly, une augmentation de Fr.10'000.- par rapport aux prévisions 2016 et près de Fr. 20'000.- en regard des comptes 2015.

55.351.00

Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées

Le Service de la prévoyance sociale (SPS) envisage, pour l'exercice 2017, un montant total à répartir entre les communes en progression de 2,247 millions de francs par rapport à 2016 pour atteindre 73,8 millions de francs. Pour notre commune, il s'agit d'un accroissement des dépenses de Fr. 30'940.- (+ 1.6%) en regard des prévisions 2016 et Fr. 40'744.- par rapport aux comptes 2015.

58.352.00

Frais d'aide sociale, correctif de district

Le budget a été établi sur la base des indications du Canton. Le correctif représente la différence entre nos dépenses communales nettes et notre part selon la répartition entre toutes les communes du district. Pour l'année 2017, le Service de l'action sociale (SASoc) envisage une diminution de recettes de Fr. 29'845.- (-11.5%). Cette diminution s'explique par l'abrogation de l'art. 9 LASoc : dès le 8 avril 2017, les frais d'aide sociale concernant les Confédérés domiciliés depuis moins de deux ans dans le canton ne seront plus remboursés par les cantons d'origine. Par voie de conséquence, en vertu de la LASoc art.32, lesdits frais seront répartis à raison de 40% Etat et 60% Commune.

58.365.05
Frais de fonctionnement des
organisateur MIS
(mesures d'insertion sociale)

En 2016, le nombre de mesures d'insertion sociale (MIS) a baissé. Ceci est à mettre en relation avec la création du PITSC (Programme interservices de travail social communautaire) qui est utilisé au mieux pour la réinsertion des bénéficiaires du Service social de Marly. Pour cette rubrique, nous prévoyons une diminution de Fr. 20'000.- (-16.7%) par rapport au budget 2016. Ces frais sont remboursés à raison de 40% par le Canton (Compte 58.452.01 "Récupération frais de fonctionnement organisateurs MIS"). Jusqu'en octobre 2016, 23 personnes (contre 28 en 2015) ont bénéficié de mesures d'insertion sociale. Les MIS visent d'abord à éviter un processus de marginalisation et empêchent que des personnes déjà évincées du circuit économique soient livrées à elles-mêmes. La reconnaissance sociale fonde ici le but de la démarche.

58.366.03
Frais d'aide sociale (bruts)

Les comptes 2015 faisaient état de frais d'aide sociale de Fr. 3'033'938.-. Le Service de l'action sociale (SASoc) préconise une augmentation annuelle de 10%. Cependant, en extrapolant, sur toute l'année 2016, le montant d'aide sociale versé jusqu'à fin septembre 2016 (2,6 millions de francs), le résultat des comptes 2016 pourrait être nettement supérieur aux prévisions budgétaires de 3,05 millions de francs pour atteindre 3,57 millions de francs. Sur le principe, un montant de 3,9 millions de francs devrait être projeté pour le budget 2017 (comptes 2016 projetés + 10%). Comme en 2017, une nouvelle ordonnance modifiant les normes d'aide sociale entrera en vigueur, les montants d'aide sociale octroyés seront revus à la baisse. Le SASoc prévoit, pour 2017, des dépenses pour le district de la Sarine inférieures à celles de 2016. (27,35 millions de francs en 2017 ; 28,44 millions en 2016). Le montant retenu au budget 2017 tient dès lors compte des informations ci-avant présentées, à savoir le même montant que le résultat probable 2016 envisagé de 3,57 millions de francs (+ Fr. 520'000.- en regard des prévisions 2016 et Fr. 536'000.- par rapport aux comptes 2015).

58.452.00
Récupération d'aide sociale du
Canton et des districts

Ce poste est à mettre en relation avec la rubrique 58.366.03 "Frais d'aide sociale (bruts)". Il concerne la récupération de la part d'aide sociale à charge du Canton ainsi que la récupération auprès des autres districts. En extrapolant les montants remboursés jusqu'au 2ème trimestre 2016, nous pouvons prévoir des remboursements pour un montant de Fr. 1'000'000.- (+17.6% par rapport à 2016) à mettre en lien avec l'augmentation du montant d'aide sociale brut.

58.452.01
Récupération des frais de
fonctionnement MIS du Canton

Cette rubrique est à mettre en relation avec le compte 58.365.05 "Frais de fonctionnement organisateurs de MIS". Il s'agit du montant rétrocédé par le Canton. Comme nous avons revu à la baisse le nombre de mesures d'insertion en 2017, il faut également réduire le montant remboursé par le Canton (-16.7% en regard du budget 2016).

6. Transports et communications

61.351.00
Participation aménagements
routes cantonales

Le Service des ponts et chaussées (SPC) prévoit d'effectuer, en 2017, des travaux d'entretien sur le secteur : "axe 1200 – Giratoire Grangette-Giratoire Marly Centre" à la Route de Fribourg. La participation financière de la Commune de Marly aux coûts de ces travaux pour ce qui concerne les surfaces et objets éditaires (giratoires, présélections, passages pour piétons, canalisations, etc) a été estimée à Fr. 50'000.- par le SPC.

620.314.01
Entretien hivernal des routes

Une adaptation du budget nécessaire est réalisée pour 2017, ceci en fonction des comptes des exercices 2015 et 2016.

620.314.02
Achat et entretien des
signalisations

L'augmentation de Fr. 7'000.- en regard du budget 2016 est essentiellement due à la mise en place d'une signalisation supplémentaire, dans les zones réglementées, consécutive à la nouvelle disposition sur la détention et l'imposition des chiens (Règlement adopté en séance du Conseil général du 5 octobre 2016).

64.351.00 Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	Cette rubrique, nouvellement introduite en 2016, découle de la loi du 20 septembre 1994 sur les transports (art. 37 a. nouveau) : "les communes participent pour 13.78% à la contribution cantonale au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire. La part communale est répartie entre les communes, en fonction du chiffre de leur population légale". Une augmentation est prévue pour 2017 à raison de + 2.6% par rapport au budget 2016 (Fr. 1'340.-), pour atteindre une charge totale envisagée de Fr. 53'130.-.
65.318.01 Couverture déficit VLS (vélos libre-service)	Ce poste est désormais englobé sous la rubrique "65.352.00 Participation à l'Agglo-Mobilité". Envisagé à hauteur de Fr. 7'810.- en 2016, le montant budgétisé par l'Agglo sur 2017 s'élève à Fr. 15'790.-.
65.352.00 Participation à l'Agglo - Mobilité	Le montant total de Fr. 511'920.- déterminé par l'Agglo et inscrit au budget 2017 concerne la mobilité et est composé de : Fr. 68'205.- (administration), Fr. 427'925.- (TP, clé mobilité) et Fr. 15'790.- (VLS).
65.365.00 Participation au trafic régional	Il s'agit d'une charge liée dont les budgets sont établis par le Service de la mobilité (SMo). Le montant prévu au budget 2017 de Fr. 647'790.- est en diminution par rapport au budget 2016 de Fr. 1'700.- (-0.3%). Une baisse en regard des comptes 2015 est également notée à raison de Fr. 9'841.-.

7. Protection, aménagement et environnement

70 Approvisionnement en eau

70.314.00 Entretien et réfection du réseau	Suite aux dépenses constatées en 2016 (largement supérieures aux prévisions budgétaires), ce montant a été réajusté à raison de Fr. 60'000.-, soit une progression de Fr. 5'000.- par rapport au budget 2016 (+ Fr. 6'218.- aux comptes 2015).
70.380.00 Attribution au fonds de réserve du service des eaux	Le total des recettes estimées du chapitre "70 Approvisionnement en eau" s'élève à Fr. 555'000.-. Il dépasse les charges de ce même chapitre (Fr. 472'845.-) et permet ainsi une attribution au fonds de réserve pour Fr. 82'155.- (contre Fr. 103'140.- au budget 2016 et Fr. 106'196.- dans les comptes 2015).

71 Protection des eaux

71.352.00 Part. aux frais d'exploitation de la STEP (Commune)	Le budget de l'AIGN 2017 envisage un total des charges à répartir entre les communes de 1'771'845.- (Fr. 1'060'795.- de charges d'exploitation et Fr. 711'050.- de charges financières). Au budget de l'exercice 2016, le montant à charge des communes s'élevait à Fr. 1'822'500.-.
71.352.01 Part. aux frais financiers de la STEP (Commune)	Dès 2017, la zone de l'Ancienne-Papeterie sera considérée, par l'AIGN, comme tout autre usager de la commune de Marly. L'importante diminution des charges polluantes de cette zone a permis de déterminer une nouvelle clé de répartition des charges d'exploitation de la step de Marly. Auparavant, la part de Marly était facturée à raison de 46.03% du total. La nouvelle participation de la Commune s'élève ainsi, dès 2017 à 40.61%.
71.352.10 Part. aux frais d'exploitation de la STEP (Zone anc. papeterie)	Comme l'AIGN ne refacture plus les charges relatives à la zone de l'Ancienne-Papeterie à la Commune de Marly, les deux rubriques 71.352.10 "Participation aux frais d'exploitation de la Step (zone anc. Papeterie)" et 71.352.11 "Participation aux frais financiers de la STEP (Zone anc. Papeterie)" figurent pour Fr. 0.- au budget 2017 et, en conséquence, le remboursement prévu sous 71.434.12 "Remboursements frais financiers (zone anc. Papeterie)" est également porté à Fr. 0.-.
71.352.11 Part. aux frais financiers de la STEP (Zone anc. papeterie)	Le montant de la taxe d'exploitation (zone Ancienne-Papeterie), compte 71.434.01 a été estimé à Fr. 43'470.- sur la base de la consommation d'eau rejetée à la STEP par cette zone. Le compte 71.434.11 "Taxe de base (zone Ancienne-Papeterie)" a été défini selon le règlement communal relatif à

| l'évacuation et épuration des eaux (Fr. 67'895.-).

71.380.00

Attribution au fonds de réserve
du service des eaux

Le chapitre 71 "Protection des eaux" affiche, en 2016, un total de recettes estimées de Fr. 1'544'865.-, recettes supérieures aux dépenses (Fr. 1'024'985.-) pour Fr. 519'880.-. Dès lors, ce montant peut être attribué à la réserve.

Par rapport aux comptes 2015, celle-ci est inférieure de Fr. 73'048.-. En regard des prévisions 2016, le montant à attribuer à la réserve est plus important (+ Fr. 92'515.-).

72 Ordures ménagères

Le taux de couverture de ce chapitre est envisagé à 90.11% avec des charges totales de Fr. 838'095.- et des recettes espérées pour Fr. 755'200.-. En 2015, un taux de 90.58% avait été atteint.

72.310.00

Imprimés et matériel

Ce poste affiche des charges très inférieures aux prévisions 2016 (- Fr. 5'000.- / - 62.5%) et également en dessous de l'effectif 2015 à raison de Fr. 2'834.-. Cette économie réalisée est principalement consécutive au fait que la brochure "Déchets / Sacco" n'est plus imprimée. Celle-ci est entièrement disponible sur Internet.

72.318.00

Frais de transport d'ordures

L'augmentation de Fr. 24'000.- entre les budgets 2016 et 2017 provient de la mise à disposition d'une personne de l'entreprise Andrey pour toutes les collectes de déchets organiques et du papier/carton. Cette mesure doit être prise suite à la diminution du taux d'activité d'un employé de la section édilité (*assurance-invalidité*)

79 Aménagement du territoire

79.318.00

Frais de bornage et de
cadastre

Le budget 2017 a été estimé à Fr. 7'720.-, soit en diminution de Fr. 17'511.- par rapport aux comptes 2015, étant précisé que la mise à jour du cadastre a été réalisée ces deux dernières années (2014-15).

79.318.04

Concept de stationnement
et modération de trafic

Pour 2017, aucune vérification du fonctionnement des mesures de modération de trafic dans les zones 30 (comptages) n'est nécessaire, contrairement à l'exercice 2016 (Budget : Fr. 4'500.-).

79.318.05

SIT communal

Le montant retenu au budget 2017 est de Fr. 23'100.- (+ Fr. 16'200.- en regard au budget 2016). Le suivi et le renforcement du SIT (système d'information du territoire) par le fournisseur du logiciel sont prévus en substitution d'un employé communal formé pour cette tâche.

8. Economie

81 Forêts

81.352.00
Participation à Forêts-Sarine

Aucun montant n'est budgétisé pour l'exercice 2017. En effet, le solde du compte courant de notre participation à l'ancienne entité (Corporation forestière Sarine Rive-Droite) s'élève à fin 2015 à Fr. 75'060.-. Les participations communales futures seront déduites de ce montant jusqu'à épuisement.

81.452.00
Forêts-Sarine, dissolution
fortune, attribution

Une rentrée de Fr. 96'790.- est prévue sous cette rubrique. Il s'agit du montant relatif à la dissolution de fortune au 31 décembre 2015 de la Corporation forestière Sarine Rive-Droite. Un montant total de Fr. 674'417.- a été réparti sur la base des surfaces des membres (Treyvaux, Arconciel, Etat de Fribourg, Parioisse de Marly, Pierrafortscha, Ependes et Marly). Pour Marly, cela représente 14.35% du total des surfaces.

9. Finances et impôts

● Recettes fiscales

Les recettes relatives aux impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et capital des personnes morales ont été fixées sur la base des estimations cantonales émises par le Service cantonal des contributions (SCC), ceci en fonction des dernières statistiques connues, à savoir celles de l'année 2014. Les prévisions pour le budget 2017 s'établissent comme suit, ceci tant au niveau cantonal qu'au niveau de Marly :

		Impôts sur							
		Revenu		Fortune		Bénéfice		Capital	
Années	fiscales	Montant	Variations	Montant	Variations	Montant	Variations	Montant	Variations
		Milliers Fr.	annuelles	Milliers Fr.	annuelles	Milliers Fr.	annuelles	Milliers Fr.	annuelles
Statistiques fiscales	2009	15'901		1'506		1'135		412	
Statistiques fiscales	2010	15'380	-3.3%	1'551	3.0%	1'464	28.9%	418	1.3%
Statistiques fiscales	2011	15'216	-1.1%	1'532	-1.2%	1'099	-24.9%	377	-9.8%
Statistiques fiscales	2012	15'307	0.6%	1'601	4.5%	1'007	-8.4%	395	4.8%
Statistiques fiscales	2013	15'648	2.2%	1'702	6.3%	1'427	41.7%	411	4.2%
Statistiques fiscales	2014	15'748	0.6%	1'867	9.7%	1'454	1.9%	428	4.1%
Projections pour	2015	16'189	2.8%	1'900	1.8%	1'454	0.0%	437	2.0%
Projections pour	2016	16'642	2.8%	1'957	3.0%	1'498	3.0%	445	2.0%
Projections pour	2017	17'142	3.0%	2'016	3.0%	1'573	5.0%	454	2.0%

Eléments relatifs à l'évolution du rendement des impôts ordinaires communaux :

❶ **L'impôt sur le revenu** effectif 2014 reste en dessous du rendement de 2009. La croissance estimée par le Service cantonal des contributions (SCC) pour les années 2015, 2016 et 2017 sont respectivement de +2.8%, +2.8% et +3.0%.

❷ **L'impôt sur la fortune** a progressé, en moyenne, entre les années 2008 et 2012 de 2.78%. Entre 2012 et 2013, la croissance est de 6.34%. Les projections cantonales envisagent des rentrées 2017 de 2 millions de francs, soit une progression 2014 - 2017 de près de 8%.

Notons que le rendement communal de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques par habitant est passé de Fr. 2'311.-/habitant en 2008 à Fr. 2'176.-/habitant en 2014, soit une baisse de Fr. 135.- par habitant.

❸ **L'impôt sur le bénéfice** des personnes morales est envisagé à hauteur de Fr. 1'573'000.- au budget 2017. Les projections cantonales misent sur une croissance de 8% entre 2014 et 2017. La croissance réelle entre 2013 et 2014 n'est que de 1.9% en regard de la progression enregistrée entre 2012 et 2013 de + 41.7%.

❹ En ce qui concerne **l'impôt sur le capital**, nous notons une progression régulière de 2012 à 2014 (+ 4.3% en moyenne). Pour les années suivantes, les estimations cantonales sont plus restrictives : + 2% par année, pour atteindre Fr. 454'000.- au budget 2017.

90.318.01
Participation aux frais de
perception impôt sur véhicules

Cf. commentaire sous rubrique 90.441.00 "Participation à l'impôt sur les véhicules à moteur".

90.400.00
Impôt sur le revenu des
personnes physiques

La statistique fiscale de l'année 2014 (*situation au 30.08.2016*) fait état d'un rendement cantonal pour Marly de Fr. 19'685'313.-, soit un rendement communal (coefficient 80%) de Fr. 15'748'250.-. Le Service cantonal des contributions prévoit une progression de 2.8% entre 2014 et 2015, de 2.8% entre 2015 et 2016 et de 3% entre 2016 et 2017. Ainsi, l'impôt sur le revenu retenu au **budget 2017** s'élève à **Fr. 17'142'000.-** et s'établit comme suit :

	2014	2015	2016	2017
Impôt sur le revenu (rendement communal)	15'748'250	16'189'201	16'642'499	17'141'774
Variations annuelles en francs		440'951	453'298	499'275
Variations annuelles en %		2.80%	2.80%	3.00%

En regard des prévisions budgétaires 2016, une augmentation des recettes est notée pour Fr. 346'000.-.

90.400.01
Impôt sur la fortune des
personnes physiques

L'estimation des rentrées fiscales 2017 a été établie sur la base des données 2014 (rendement communal de Fr. 1'866'780.-) avec une croissance prévue de 8% pour atteindre Fr. 2'016'000.-. Une progression de ces recettes est enregistrée à raison de Fr. 181'000.- entre les budgets 2016 et 2017.

90.401.00
Impôt sur le bénéfice des
personnes morales

Sur la base d'une progression de 8.15% envisagée par le Service cantonal des contributions entre les années 2014 (rendement communal de Fr. 1'454'000.-) et 2017, le montant retenu au budget 2017 s'élève à Fr. 1'573'000.- soit une augmentation de Fr. 170'000.- par rapport au budget 2016.

90.401.01
Impôt sur le capital des
personnes morales

Avec une progression des recettes de Fr. 43'000.- par rapport aux prévisions budgétaires 2016, l'impôt sur le capital de l'année devrait atteindre Fr. 454'000.- en 2017.

90.406.00
Impôt sur les chiens

Suite à la mise en vigueur du nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens, approuvé en séance du Conseil général du 5 octobre 2016, l'impôt est porté à Fr. 80.- au lieu de Fr. 50.-. Le budget 2017 tient compte de cette augmentation (~ 300 chiens x Fr. 80.- = Fr. 24'000.- dont à déduire la provision prélevée par l'Etat – 5%) et s'élève à Fr. 23'000.-.

90.441.00
Participation à l'impôt sur les
véhicules à moteur

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN) envisage une progression de 4.3% par rapport aux comptes de l'exercice 2015. Pour Marly, cela représente Fr. 18'970.- pour atteindre un montant budgétisé pour 2017 de Fr. 460'155.-. En regard des prévisions 2016, la progression n'est que de 1.3% ou Fr. 5'815.-.

90.318.01
Participation aux frais de
perception impôt sur véhicules

Les proportions sont identiques en ce qui concerne les charges relatives aux frais de perception de l'impôt sur les véhicules (90.318.01), dont les dépenses budgétisées 2017 figurent pour Fr. 11'045.-.

930 Péréquation financière

930.362.00 Contribution à la péréquation des ressources

930.462.00 Attribution de la péréquation des ressources

930.462.01 Attribution de la péréquation des besoins

Les informations utiles et détaillées relatives à la péréquation financière sont consultables sur le site internet du Service des communes (Scom) à l'adresse suivante : http://www.fr.ch/scom/fr/pub/scom_perequation.htm.

Nous transcrivons, ci-dessous, les résultats annuels de la péréquation financière intercommunale de Marly pour les années 2011 à 2017, ainsi que le résultat net annuel sur les comptes de chaque exercice.

L'écart global entre 2016 et 2017 représente une progression des recettes de Fr. 95'160.- ou + 17.5%.

	Population Année N-2	Ressources			Besoins			Résultat net pour Marly
		IPF	Montant	par habitant	ISB	Montant	par habitant	
			(930.462.00) si (+)		(930.462.01)			
			(930.362.00) si (-)					
2011	7'471	103.37	-210'716	-28.20	100.63	344'600	46.13	133'884.00
2012	7'579	102.13	-133'188	-17.57	100.43	311'850	41.15	178'662.00
2013	7'653	101.65	-104'126	-13.61	100.40	310'168	40.53	206'042.00
2014	7'729	100.56	-35'835	-4.64	100.73	315'550	40.83	279'715.00
2015	7'919	99.07	63'063	7.96	100.73	325'855	41.15	388'918.00
2016	8'095	97.30	192'277	23.75	101.12	350'537	43.30	542'814.00
2017	8'083	96.24	277'520	34.33	101.36	360'459	44.59	637'979.00

940.321.01
Intérêts des dettes à moyen et long terme

Les investissements envisagés en 2017 augmenteront les besoins financiers en fonds étrangers. Toutefois, les taux actuellement favorables permettent de réduire les dépenses de cette rubrique par rapport aux prévisions budgétaires 2016 (- Fr. 194'350.-). En regard de l'exercice 2015, nous constatons une progression de cette charge à raison de plus de 100'000.-. Il s'agit essentiellement de la prise en considération des charges d'intérêts relatives au financement du complexe de Grand-Pré (charges antérieurement considérées à titre d'intérêts intercalaires et intégrées dans le compte d'investissement y relatif).

940.330.00
Amortissements obligatoires

Le montant des amortissements obligatoires retenu s'élève à Fr. 1'743'070.-. Il est en progression de Fr. 205'520.- (+13.4%) en regard du budget de l'exercice 2016 et de Fr. 398'632.- par rapport aux comptes 2015. Cette croissance des charges d'amortissement est notamment justifiée suite au début des amortissements obligatoires qui seront effectués sur la réalisation du complexe scolaire de Grand-Pré (+/- Fr. 459'000.-) et également à la baisse des amortissements de divers objets suite aux amortissements supplémentaires effectués en 2015 pour +/- Fr. 130'000.-.

Le contrôle de l'endettement à fin 2015, élaboré par le Service des communes (SCom), fait état de Fr. 1'249'933.- d'amortissements à inscrire aux comptes 2016. La limite de crédits autorisés s'élève à 33,866 millions de francs.

942.423.00
Loyers du domaine et des parchets et droits de superficie

Le montant inscrit au budget 2017 de Fr. 1'847'700.- correspond aux estimations de locations ou droits de superficie pour l'année 2017 (~ Fr. 91'000.-), après déduction du montant de la location annuelle du domaine du Port (Fr. 16'900.-) suite à la décision du Conseil général du 5 octobre 2016 relative à la vente du domaine agricole communal du Port [message n° 05-16]. De plus, il a été tenu compte de la somme de Fr. 1'773'600.- (4'434 m² x Fr. 400.-/m²) à recevoir par la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg pour la cession du droit de superficie au Pré Zurthanan (cf. message n° 05-13, séance CG du 20 novembre 2013). Sur le total à recevoir de Fr. 1'773'600.-, un montant de Fr. 1'200'000.- est porté en réserve sous la rubrique comptable 99.382.00 "Attributions à réserves".

99.382.00
Attributions à réserves

Un montant de Fr. 1'200'000.- est inscrit sous cette rubrique. Il concerne l'attribution pour le parc immobilier communal, conformément à ce qui a été proposé et accepté en séance du Conseil général du 20 novembre 2013 concernant l'octroi d'un droit de superficie pour la réalisation de logements pour seniors au Pré Zurthanan.